

N/Réf. : 17MAX067

Maître d'Ouvrage : DDTM06

Intitulé du projet : **Révision du PPRi de la basse vallée de la Siagne**

Lieu de la réunion : Mairie du Cannet

Date de la réunion : 06/09/2018 (14h00)

Date d'établissement du compte-rendu : 07/09/2018

| Nom / Rôle ¹ | Société / organisme / collectivité / unité | Présent | Excusé | Absent | Diffus. | Téléphone | Fax | E-mail |
|---------------------------------------|--------------------------------------------|---------|--------|--------|---------|----------------|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SEGATORI Daniel, DGS | Ville du Cannet | X | | | X | | | dsegatori@mairie-le-cannet.fr |
| LUPPINO Audrey, service urbanisme | Ville du Cannet | X | | | X | | | aluppino@mairie-le-cannet.fr |
| DI PELINO Isabelle, service urbanisme | Ville du Cannet | X | | | X | | | idipelino@mairie-le-cannet.fr |
| CAYLA Laure | CACPL | X | | | X | | | laure.cayla@cannespaysdelerins.fr |
| ZAVATTERO Elodie | CACPL | X | | | X | | | elodie.zavattero@cannespaysdelerins.fr |
| GRINDA Romain, AMO CACPL | ARTELIA | X | | | X | | | |
| MOLINIER Fabrice | DDTM06 | X | | | X | 04 93 72 75 18 | | fabrice.molinier@alpes-maritimes.gouv.fr |
| CASTILLON Olivier | DDTM06 | X | | | X | | | olivier.castillon@alpes-maritimes.gouv.fr |
| MONACO Mathieu | SUEZ | | | X | X | 04 42 93 65 10 | | mathieu.monaco@suez.com |
| ROPERT Matthieu | SUEZ | | | X | | 04 42 93 65 10 | | matthieu.ropert@suez.com |
| DECONNINCK Aurélien | SUEZ | X | | | X | 04 42 93 65 10 | | aurelien.deconninck@suez.com |

OBJET DE LA RÉUNION :

Réunion intermédiaire de présentation des aléas inondation dans le cadre de la procédure de révision du PPRi de la basse vallée de la Siagne – Commune du Cannet.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

La réunion s'appuie sur la carte provisoire des hauteurs d'eau et des aléas inondation sur la commune établie par SUEZ. Les points abordés lors de cette réunion sont les suivants :

En introduction M. MOLINIER informe la commune que la réunion a pour objet la présentation de la carte d'aléa inondation et n'a pas pour vocation à présenter le zonage réglementaire. Cette réunion constitue une première présentation en petit comité avant la réunion officielle des Personnes Publiques Associées (PPA) à caler début

¹ Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire...

novembre.

M. MOLINIER rappelle que les PPRI sur le territoire d'étude ont été prescrits par commune.

M. SEGATORI s'interroge sur les conséquences d'un décalage d'approbation du PPRI dans les différentes communes, étant entendu que chacune n'ira pas au même rythme. M. MOLINIER répond que la volonté de la DDTM est de conduire l'ensemble des PPRI sur le même timing. M. MOLINIER précise en outre qu'un porter à connaissance de la carte d'aléa pourra être réalisé suite à la présentation des cartes aux PPA.

M. SEGATORI fait état de deux contentieux existants quartier Garibondy, une famille ayant acheté un terrain juste avant la publication de la carte du PAC en 2017 (classement en aléa fort), un entrepreneur ayant acheté un terrain il y a plusieurs années pour y construire son entreprise mais considéré aujourd'hui en aléa fort au PAC.

M. MOLINIER mentionne que le risque de ruissellement n'est pas pris en compte dans le cadre du PPRI. Un guide sur la prise en compte du ruissellement rédigé par le CGEDD est paru récemment.

M. SEGATORI s'interroge sur la prise en compte de l'évènement de 2015 comme référence pour la réalisation des travaux futurs sur les vallons et cours d'eau. M. MOLINIER répond que c'est le GEMAPIEN qui définit une période de retour de protection en fonction des enjeux et des capacités financières. Mme CAYLA précise que sur le territoire de l'agglomération, fortement urbanisé, un volet important sera consacré à la réduction de la vulnérabilité.

M. MOLINIER précise que les zones considérées en aléa faible ou modéré feront l'objet d'un même zonage par la suite.

M. MOLINIER présente la future grille de zonage réglementaire :

| | Centre Urbain (CU) | Autres Zones Urbanisées (AZU) | Zones Peu ou Pas Urbanisées (ZPPU) |
|-----------------------|-----------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| Aléa fort | Renouvellement urbain | Rouge | Rouge |
| Aléa faible ou modéré | Bleu sous conditions | Bleu sous conditions | Rouge |

En CU, l'objectif est de permettre le renouvellement urbain en diminuant la vulnérabilité. Des dérogations pourront avoir lieu pour la cote d'implantation, afin d'avoir une cohérence avec les bâtis environnants.

En AZU, les constructions nouvelles seront autorisées sous conditions.

En ZPPU, la règle générale sera l'inconstructibilité quel que soit le niveau d'aléa.

M. SEGATORI mentionne l'existence d'un pluviomètre au niveau du Jardin de l'Etoile qui permet d'adapter le niveau d'arrosage des espaces verts sur la commune.

M. SEGATORI demande à connaître sur la Foux l'écart entre les débits de 2015 et ceux de la centennale.

Mme ZAVATERRO demande si pour caractériser l'évènement centennal c'est la valeur de pluie ou de débit qui a été pris en compte. M. DECONNINCK répond que c'est la donnée de débit qui a été regardée.

Mme ZAVATTERO demande de vérifier que la pluie de 2015 prise en compte est cohérente avec la valeur mesurée au Jardin de l'Etoile.

Mme ZAVATTERO demande à ce que la période de retour de l'évènement sur la Foux soit caractérisée.

M. CAYLA mentionne que des travaux de rabaissement du radier de l'ouvrage de l'A8 sur la Petite Frayère



auraient été réalisés suite à l'évènement de 2015.

Mme DI PELINO demande de s'assurer que les deux habitations de la Rue Frédéric Mistral qui ont été expropriées suite à 2015 soient bien considérées en aléa fort sur la carte des aléas.

La commune mentionne être démunie par rapport à la gestion du pluvial et mentionne avoir demandé la tenue d'une réunion avec les services compétents de la CACPL.

Concernant la réunion des PPA, l'idée serait de la caler le même jour que la réunion PPA de présentation du PADD de la commune. M. CASTILLON propose la date du 12 octobre matin, une réunion à Mandelieu étant déjà planifiée l'après-midi.

